



Pouvoir adjudicateur : Ville de Dax

Objet de la consultation :

**EXPLOITATION D'UN PETIT TRAIN TOURISTIQUE
DANS LE CENTRE-VILLE DE DAX**

Date et heure limite de remise des offres :

Mardi 15 octobre 2019 à 12h

Article 1 – Objet

La ville de Dax, destination touristique au cœur du 1er pôle thermal de France, souhaite autoriser la mise en place d'un petit train routier touristique homologué dans le centre-ville afin de promouvoir les sites historiques, patrimoniaux, thermaux... via l'organisation de circuits touristiques.

La présente mise en concurrence a pour objet l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, en vue de l'exploitation d'un petit train touristique homologué sur le domaine public de la Ville de DAX.

Article 2 – Cadre juridique

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui prévoit que lorsque les titres d'occupation du domaine public permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'attribution doit faire l'objet d'une procédure de sélection librement organisée par l'autorité compétente, et présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, après procédure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

L'autorisation d'occupation du domaine public (ODP) fera l'objet d'un arrêté municipal délivré à titre personnel, précaire, révocable et non transmissible.

Article 3 – Caractéristiques

Cet appel à candidatures est lancé afin d'organiser des circuits touristiques dans le centre de la Ville de DAX sous forme de petit train touristique.

La Ville de DAX présente une activité génératrice de 930 997 nuitées (données 2018) et accueille 46 880 curistes sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre (données 2018).(cf annexes 1 et 2)

Les candidats sont appelés à formuler des propositions de prestation sous réserve de:

- Respect de l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs, et notamment pour les services de transport public routier de personnes « à la place » ;
- La possession et l'utilisation d'un petit train homologué ;
- Le lieu de remisage des véhicules ne sera pas inclus dans le champ de cette ODP et sera à la charge du soumissionnaire.

Redevance :

Période de fonctionnement du service :

L'autorisation sera délivrée pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre.

Versement d'une redevance mensuelle de 125€, soit 1 250€ pour 10 mois selon délibération du 11 décembre 2018.

Le soumissionnaire proposera des horaires compatibles avec l'activité thermale et touristique de la station.

Durant et en dehors de cette période, en marge des circuits touristiques, le petit train pourra être sollicité pour des activités liées au tourisme d'affaires et aux temps forts commerciaux de la ville.

Durée :

L'autorisation sera délivrée pour une période de 7 ans.

Article 4 – Procédure

Forme de la candidature :

Les candidats doivent constituer un dossier contenant :

1) dossier personnel :

Un courrier motivé adressé à Madame le Maire de DAX indiquant le souhait de se porter candidat ;

Un curriculum vitae présentant les références des candidats

Extrait Kbis ou statuts de la société ou enregistrement auprès de la Chambre des Métiers

Certificat attestant du respect des obligations sociales

Documents d'habilitation à exercer l'activité professionnelle

Documents prouvant la capacité économique et financière

Documents prouvant la capacité technique et professionnelle

2) dossier d'offre :

Le projet global du petit train touristique, en conformité avec l'arrêté du 22 janvier

2015, détaillant notamment :

Description du projet et de son concept

Politique commerciale

Descriptif détaillé du train, visuel du petit train, totem

Modalités de fonctionnement : horaires, jours, vente de billets, modalités de continuité du service en cas de panne ou tout autre motif

Contenu de la visite : moyens techniques de diffusion, méthodologie

Services proposés

Politique tarifaire et publics visés

Positionnement vis-à-vis des publics : accessibilité PMR ou public en situation de handicap

Personnels de l'entreprise.

3) dossier financier :

Le montant des investissements prévus et la durée d'amortissement

Le compte d'exploitation prévisionnel sur trois ans

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt le mardi 15 octobre 2019 à 12h00

**à : Mairie de Dax
Direction développement économique et commercial
BP 50344
40107 Dax Cedex**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30- apposer sur l'enveloppe « ne pas ouvrir »

Acceptation de dépôt des offres par voie électronique **à l'adresse mail suivante : deveco@dax.fr**

Critères de sélection :

Les candidats seront départagés au vu de l'analyse de :

Dossier personnel : 20%

Seront jugées à partir des documents demandés l'expérience professionnelle dans le domaine commercial et de transport de personnes, et la motivation du candidat.

Dossier d'offre : 40%

Seront jugés à partir des documents demandés les tarifs, le contenu de la visite, le concept, la politique commerciale, le positionnement vis-à-vis des publics

Dossier financier : 40%

Seront jugés à partir des documents demandés la viabilité économique du projet et le montant des investissements ainsi que la durée d'amortissement.

Analyse des offres :

Après analyse des dossiers de candidature, la Ville pourra recevoir pour négociation les trois candidats qui auront obtenu la meilleure note.

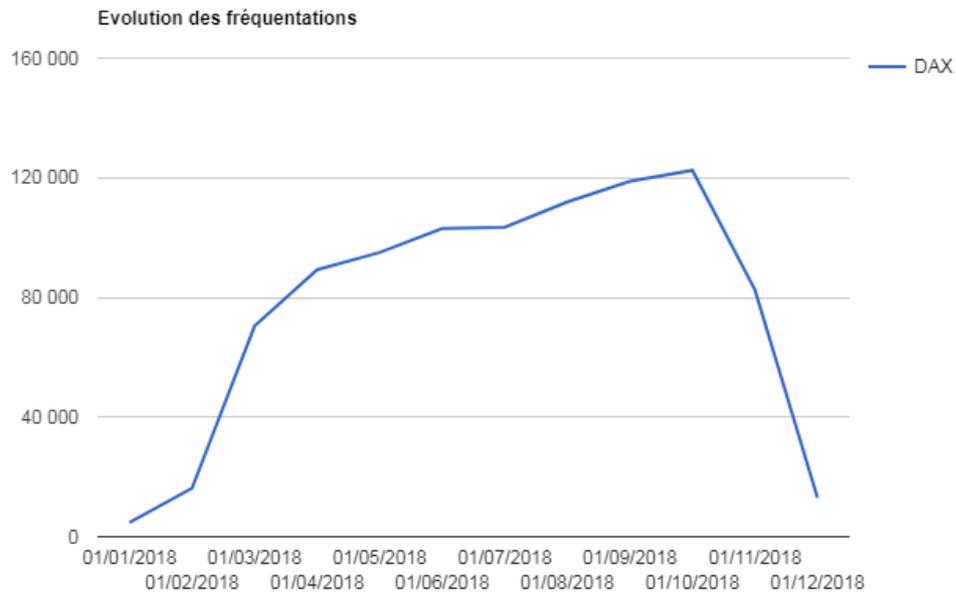
Indemnisation :

Les candidats non retenus à l'issue de la présente consultation ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation.

Relations avec l'Office de tourisme :

Une convention sera signée entre le soumissionnaire et l'Office intercommunal de tourisme et du thermalisme pour les modalités de partenariat.

Annexe 1 : Nuitées 2018 et saisonnalité



Annexe n°2 :

